

Alain Hubler
Rue Curtat 6
1005 Lausanne

Lausanne, le 8 novembre 2007

Monsieur
Emmanuel Schmutz
Médiateur de la RTSR
Rue du Simplon 1
1700 Fribourg

Émission « Le Grand débat » du 10 octobre et « La Soupe » du dimanche 28 octobre 2007

Monsieur,

Je désire déposer une réclamation, au sens des articles 4 et 92 de la LRTV, contre l'émission de débat politique *Le Grand Débat* diffusée sur la TSR le 10 octobre dernier.

Malgré les apparences, je pense respecter le délai de réclamation au sens de l'article 92 LRTV mentionné ci-dessus, car la prise de conscience de ce que j'estime être une violation de l'article 4 alinéa 2 LRTV n'a été possible par le public que lors de la diffusion par la RTSR 1 de l'émission « La Soupe » du dimanche 28 octobre dernier. Je vous demande donc de bien vouloir prendre en compte cet élément pour traiter ma demande.

Je passe maintenant à l'explication des raisons de ma réclamation.

L'émission *Le Grand Débat*, proposée le mardi 10 octobre dernier, était une émission de débat qui s'inscrivait dans le cadre des élections fédérales du 21 octobre. Le concept en était le suivant : de nombreux candidats des cantons romands étaient invités à débattre de sujets tirés des programmes politiques des différents partis en lice.

Pour effectuer le choix des sujets, la direction de l'émission a choisi de soumettre au vote des internautes 20 sujets et de retenir pour l'émission les 6 thèmes reflétant le plus les préoccupations des internautes. Je ne discuterai pas du bien-fondé de cette démarche. Les thèmes retenus furent les suivants :

Managers: Parachutes dorés: pas plus d'une année de salaire
Famille: Congé paternité pour tous
Famille: Subventionner la garde des enfants
Energie: Une nouvelle centrale nucléaire tout de suite
Environnement: Interdire les voitures trop polluantes
Religions: Interdire les minarets

Peu de temps après, l'émission « La Soupe » du dimanche 28 octobre a révélé que le choix des thèmes du *Grand Débat* du 10 octobre dernier aurait été « adapté » parce que les responsables de l'émission, trouvant la thématique de la famille surreprésentée, auraient décidé de remplacer l'un des thèmes par le sujet arrivant en onzième position : « Religions : interdire la construction de minarets ? ». Cette information a suscité chez moi une telle surprise que j'ai écrit un courriel à M. Gilles Marchand, directeur de la TSR, pour avoir des explications. Voici le contenu de ce courriel.

Ce courriel est destiné à M. Gilles Marchand, directeur de la TSR

Monsieur le Directeur,

L'émission La Soupe de la RSR1 de ce jour a donné une information surprenante sur l'émission citée en marge.

Cette émission devait aborder six thèmes votés par les internautes parmi une liste d'une vingtaine de thèmes issus des programmes des différents partis. Les internautes auraient désigné six thèmes dont trois avaient trait à la famille. Les responsables de l'émission, trouvant la thématique de la famille surreprésentée, auraient décidé de remplacer l'un des thèmes par le sujet arrivant en onzième position : « Religions : interdire la construction de minarets ? »

Voici donc mes questions.

- 1) Cette information est-elle exacte ?*
- 2) Si oui, comment justifiez-vous cette modification du choix des internautes ?*
- 3) Si oui, comment justifiez-vous le choix du thème de remplacement ?*

Je vous annonce que j'ai relayé l'information de La Soupe sur mon blogue <http://alainhubler.wordpress.com/2007/10/28/le-grand-debat-truque/> avec copie de courriel et que je compte y mettre la réponse que vous voudrez bien m'apporter.

Je vous remercie d'avance de vos réponses et vous présente mes meilleures salutations.

Alain Hubler

La réponse est arrivée le lendemain et était signée de Daniel Monnat, rédacteur en chef des magazines. Voici son contenu.

Bonsoir

Gilles Marchand me transmet votre message en me demandant de vous répondre. Nous avons effectivement constaté que les quelques 650 internautes qui ont pris la peine de se prononcer sur les 20 propositions partisanes que nous avons mises en ligne privilégiaient les questions relatives à la famille. Nous avons tenu compte de ce souhait en regroupant ces propositions dans deux débats (sur six soit un tiers du temps imparti) de cette émission. Le premier concernait le congé parental, le deuxième la prise en charge des enfants en dehors de la famille par des structures publiques.

Venaient ensuite les questions écologiques également regroupées dans deux débats: la construction immédiate d'une centrale nucléaire et l'interdiction des voitures polluantes.

La limitation des parachutes dorés des managers et la limitation de la pression fiscale intéressaient beaucoup les internautes. Nous les avons mis en tête de l'émission.

A la suite de ces regroupements et en tête des propositions concernant l'immigration et les étrangers, un des thèmes centraux de la campagne, il y avait l'interdiction des minarets. C'était l'objet du 6e débat.

J'ai la conviction que, par ces regroupements, nous avons respecté dans l'esprit le questionnement effectué auprès des internautes tout en assurant un débat électoral riche et non redondant.

Le billet de Laurent Flütch caricature cette procédure et c'est son droit, puisqu'il est humoriste. Il est d'ailleurs piquant de se voir reprocher d'être à la solde de l'UDC alors que ce parti affirme que nous sommes un adversaire partial. Ces attaques nous confirment dans notre conviction d'être à la bonne distance des uns et des autres.

*Meilleurs messages
Daniel Monnat
Rédacteur en chef
des magazines*

Cette réponse ne me satisfaisant pas et la trouvant peu claire, je me suis permis de demander le 30 octobre un complément d'information à M. Monnat. Voici le contenu du courriel.

Bonjour Monsieur,

Je vous remercie pour votre réponse rapide et vos explications qui ne sont cependant pas tout à fait convaincantes, peut-être parce qu'incomplètes.

Vous affirmez avoir la conviction «d'avoir respecté dans l'esprit le questionnement effectué auprès des internautes tout en assurant un « débat riche et non redondant». Je ne demande qu'à vous croire, mais il me faut des informations supplémentaires pour y arriver.

Afin d'avoir une meilleure idée de la situation, je me permets donc de vous solliciter pour des compléments d'information.

A cet effet, il me serait agréable que vous me fassiez parvenir les deux listes suivantes :

- 1) la liste des 20 sujets proposés au suffrage des internautes que je ne trouve plus sur le Web,*
 - 2) la liste de ces thèmes dans l'ordre déterminé par les votes des internautes.*
- Par ailleurs, je vous saurai gré de me préciser quels sont les thèmes qui ont été regroupés et la dénomination du regroupement.*

Je relève cependant que les fameux regroupements n'ont pas été clairement annoncés, ni sur votre site qui annonce «Parmi les propositions tirées des programmes des partis, vous avez choisi celles qui reflètent le plus vos préoccupations», ni lors de la présentation de Romaine Jean qui explique : «Ce soir nous allons parler de votre quotidien, vous avez sélectionné sur notre site 6 thèmes de débat qui vous intéressent particulièrement ...»

Je désire donc aussi savoir pourquoi ces subtils regroupements n'ont pas été clairement annoncés et expliqués.

Je terminerai en relevant que l'édition du 8 mai dernier de l'émission Infrarouge avait consacré un débat entier «Aux minarets de la discorde». Il me semble donc étrange de réintroduire ce thème dans le Grand Débat (d'Infrarouge) pour assurer un «débat riche et non redondant». Mes interrogations seront peut-être levées par vos réponses aux questions soulevées ci-dessus.

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien me donner.

*Avec mes meilleures salutations.
Alain Hubler*

Monsieur Monnat m'a répondu dans la demi-heure. Cependant par égard pour sa personne et parce que le contenu de sa réponse n'a apporté aucune réponse à mes questions, je m'abstiens de vous en donner connaissance.

Toujours est-il qu'à l'heure actuelle, nous, téléspectateurs et auditeurs, qui avons suivi à la fois *Le Grand Débat* du 10 octobre et « La Soupe » du 28 octobre, ne savons toujours pas qui exactement a choisi les thèmes de débat, ni comment et pourquoi. Pire, à entendre les animateurs de l'émission et à voir son site Internet, nous avons l'impression que les six thèmes sont ceux que nous avons choisis et qui reflètent le plus nos préoccupations, ce qui est manifestement faux.

Vous l'aurez compris, je remets en cause cette émission à la fois sur le fond, le choix des thèmes, et sur la forme, l'affirmation erronée répétée plusieurs fois selon laquelle les six thèmes étaient le choix des internautes spectateurs.

Je pense que cette façon de procéder est de nature à fausser l'opinion du public et constitue une tromperie par travestissement de la réalité.

Je vous demande de bien vouloir étudier ce dossier et de lui donner les suites qu'il convient.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Alain Hubler

P.S. Je tiens à vous informer que je tiens un blogue et que tous les éléments de cette « affaire » sont en ligne à l'adresse <http://alainhubler.wordpress.com>.